

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 87

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Centre Départemental de Gestion des Bouches-du-Rhône - Acquisition d'un
immeuble bd de la Grande Thumine à Aix-en-Provence en vue de l'extension des
bureaux - Fonds d'Intervention Vie Locale - Année 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par le Centre Départemental de Gestion des Bouches-du-Rhône concernant l'acquisition d'un immeuble situé au boulevard de la Grande Thumine à Aix-en-Provence en vue de l'extension de ses bureaux.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le Centre Départemental de Gestion (CDG 13) est un établissement public administratif de 90 agents qui apporte son expertise aux collectivités territoriales dans les domaines de l'emploi et de la modernisation des services publics locaux.

Au niveau de l'emploi, il intervient dans :

- l'organisation des concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale ;
- la bourse de l'emploi interdépartemental, dans le conseil en recrutement « CV – thèques » informatisée et entretiens individuels ;
- le conseil statutaire et les instances paritaires ;
- la gestion prévisionnelle des emplois, des effectif et des compétences et dans le remplacement d'agents temporairement indisponibles pour les petites communes.

Sur le plan de la modernisation des services publics locaux, les prérogatives du CDG 13 sont les suivantes :

- Aide juridique;
- Conseil en organisation et ressources humaines ;
- Prévention des risques professionnels ;
- Médecine professionnelle et préventive ;
- Comité médical ;
- Commission de réforme ;
- Gestion du contrat groupe assurance afin d'optimiser la prévention et la couverture du risque statutaire ;
- Gestion des retraites et pré-instruction des dossiers ;
- Service documentation : recherche documentaire ;
- Aide à l'archivage : tri des documents administratifs et historiques.

A ce jour, 104 des 119 communes du département des Bouches-du-Rhône sont affiliées à titre obligatoire au CDG 13.

Aujourd'hui, confronté à des besoins toujours plus croissants dus notamment au transfert dès le 01 janvier 2016 des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour les collectivités non affiliées (4.000 dossiers par an) et au nombre de concours toujours plus élevé générant des coûts importants relatifs à la location de salles et de mobilier (10.000 candidats par an), l'agrandissement des locaux du CDG 13 s'avère nécessaire.

Aussi, le CDG 13 a décidé d'acquérir un bien immobilier cadastré IO n°52 à 55 et PS n°40 à 41 dont la valeur vénale est estimée à 2.300.000 HT par le service des domaines en date du 10 août 2015.

Il est actuellement occupé par Pôle Emploi et sera libéré au début de l'année 2016.

Ces bâtiments, voisins de ceux du CDG 13, lui permettront d'être propriétaire d'un ensemble homogène, de pouvoir réaliser plus facilement ses missions, de gérer l'accroissement de l'activité et de rassembler l'ensemble des services sur un même site.

Ainsi, il aura vocation à accueillir un Centre d'Examen Régional pour les épreuves orales des concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale et un pôle santé qui regroupera un service de Médecine Préventive, un service de Prévention des Risques Professionnels, un service Conseil Handicap et les secrétariats de la Commission de Réforme et du Comité Médical.

Pour cette opération, le CDG 13 a sollicité l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 600.000 €.

La participation du département pourrait s'établir à 1.200.000 €, selon le détail figurant en annexe du présent rapport, pour une dépense subventionnable de 2.330.000 € HT (frais de notaire inclus).

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer au Centre Départemental de Gestion des Bouches-du-Rhône, à titre exceptionnel, une subvention de 1.200.000 € sur une dépense subventionnable de 2.330.000 € HT, pour l'acquisition d'un immeuble situé boulevard de la Grande Thumine à Aix-en-Provence en vue de l'extension de ses bureaux, conformément au détail joint en annexe,

- m'autoriser à signer avec le Centre Départemental de Gestion des Bouches-du-Rhône, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2015-10223 S dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2015 – 10223 S	10.000.000 €	4.888.549 €	1.200.000 €
OPERATION	201510223			
Détail nouvelle affectation - IB	204-71-204141	1.000.000 €	253.440 €	0 €
	204-71-204142	9.000.000 €	4.635.149 €	1.200.000 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation pour cette AP : 11/12/2015, rapports n°186, 189, 190, 191, 192, 193 et 194.				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL